

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 68 (1942)
Heft: 4

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs

Etranger : 16 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs

Etranger : 13.50 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements

s'adresser à la librairie

F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : M. IMER, à Genève ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; A. ROSSIER, ingénieur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. ODIER, architecte ; CH. WEIBEL, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

Publicité :

TARIF DES ANNONCES

Le millimètre

(larg. 47 mm.) 20 cts.

Tarif spécial pour fractions de pages.

Rabais pour annonces répétées.



ANNONCES-SUISSSES S.A.

5, Rue Centrale,

LAUSANNE

& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; M. IMER.

SOMMAIRE : *Urbanisme genevois* : Concours d'idées pour l'aménagement de la rue Calvin. — Société suisse des ingénieurs et des architectes : Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 18 octobre 1941 (suite) ; Extrait du procès-verbal de la 6^{me} séance du Comité central du 12 décembre 1941. — Section genevoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes : Communiqué ; Rapport du président sur l'exercice 1941. — CARNET DES CONCOURS. — Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne : Conférences de M. le professeur Auguste Piccard. — SERVICE DE PLACEMENT.

URBANISME GENEVOIS

Concours d'idées pour l'aménagement de la rue Calvin.

Extrait du rapport du jury.

Le jury chargé d'examiner les projets déposés ensuite du concours d'idées, ouvert par le Département des Travaux publics et la Ville de Genève, pour l'aménagement de la rue Calvin en vue de la construction éventuelle d'immeubles sur les terrains appartenant à la Ville, était composé de M. le conseiller administratif *Emile Unger* ; de MM. *A. Bodmer*, chef du service d'urbanisme ; *F. Gampert*, architecte ; *A. Guyonnet*, architecte ; *E. Odier*, architecte ; *L. Blondel*, archéologue cantonal ; *A. Leclerc*, architecte.

Il s'est réuni le lundi 27 octobre 1941 dans une salle de la Maison des Congrès, sous la présidence de M. le conseiller administratif *E. Unger*. *M. A. Vienne*, du Département des Travaux publics, assumait les fonctions de secrétaire.

Avant de procéder à l'examen des 24 projets présentés, le jury décide de se rendre sur place afin de voir l'état actuel des lieux. Au cours de cette visite, le jury relève notamment l'intérêt qu'il y aurait à dégager la tour de l'immeuble 15, Grand-Rue, actuellement dissimulée par les bâtiments avoisinants.

Rentrant en séance, après avoir écarté 4 projets contraires au programme, le jury procède à un examen d'ensemble. Après quoi, il passe à un premier tour d'élimination au cours duquel 2 projets sont écartés.

Après le deuxième tour, 12 projets restent en présence. Le jury décide alors de passer à un troisième tour d'élimination au cours duquel les 4 projets écartés firent l'objet d'une critique sommaire. Restaient en présence 8 projets qui, lors de la reprise des travaux du jury, le mardi 28 octobre au matin, furent soumis à une analyse complète.

Après cet examen critique, le jury décide de passer à un quatrième tour d'élimination où, compte tenu des observations présentées, sont écartés 3 nouveaux projets. Restaient en présence les projets portant les numéros 1, 5, 8, 15 et 22.

Le jury, après avoir revu les 5 projets restants et après avoir examiné à nouveau les critiques auxquelles ils ont donné lieu, constate qu'aucun de ces projets ne présente simultanément les qualités de plan et d'architecture dont la réunion aurait seule permis de le recommander pour l'exécution. Il estime, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu d'attribuer de premier prix. Ceci étant posé, il procède au classement des projets restant en présence.

A la majorité, le classement s'établit comme suit : 1^{er} rang, n° 15, « Jadis I » ; 2^e rang, n° 22, « La Maison bourgeoise » ; 3^e rang, n° 1, « Rénovation » ; 4^e rang, n° 5, « Intra Muros » ; 5^e rang, n° 8, « La rampe ».

Ceci fait, le jury attribue les primes suivantes en application de l'art. 8 du programme : 1^{er} rang, 2600 fr. ; 2^e rang, 2400 fr. ; 3^e rang, 2000 fr. ; 4^e rang, 1800 fr. ; 5^e rang, 1200 fr.

Après avoir ainsi réparti la somme de 10 000 fr. mise à sa disposition, et signé le procès-verbal des décisions y relatives, le jury procède à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des concurrents primés.

La liste des concurrents retenus par le jury pour l'attribution de prix s'établit comme suit :

1^{er} rang : projet « Jadis I », M. *Eugène Henssler*, architecte, Genève.

2^e rang : projet « La maison bourgeoise », M. *Jean Champod*, architecte, à Genève.

3^e rang : projet « Rénovation », MM. *Ch. et Roger Breitenbücher*, architectes, à Genève.

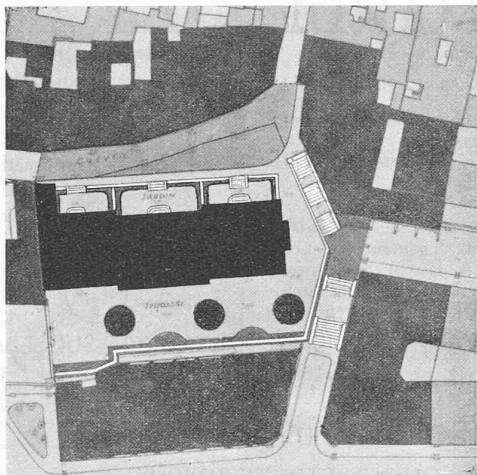
4^e rang : projet « Intra Muros », MM. *Ernest Martin et Jean Erb*, architectes, à Genève.

5^e rang : projet « La rampe », MM. *René Schwertz et Louis Vincent*, architectes, à Genève.

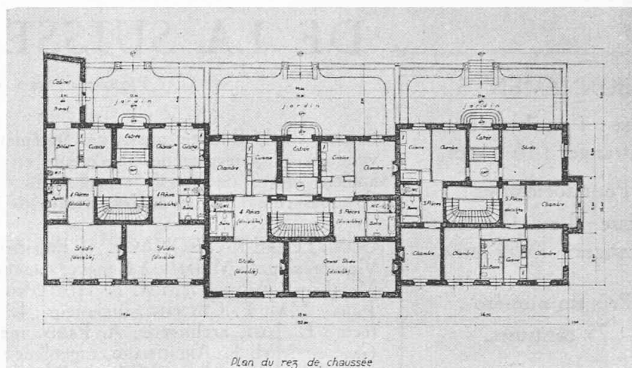
(Suite page 39.)

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE CALVIN, A GENÈVE

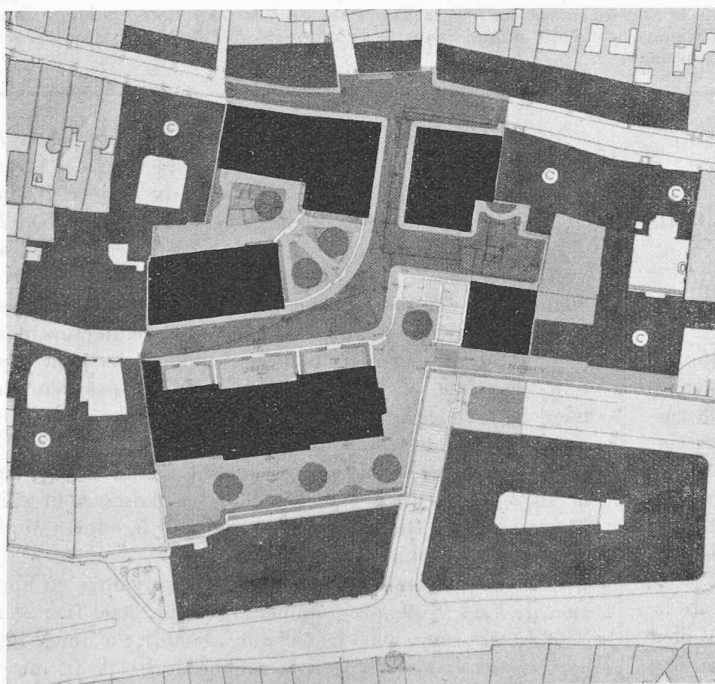
Premier rang : projet « Jadis », de M. E. Henssler, architecte, à Genève.



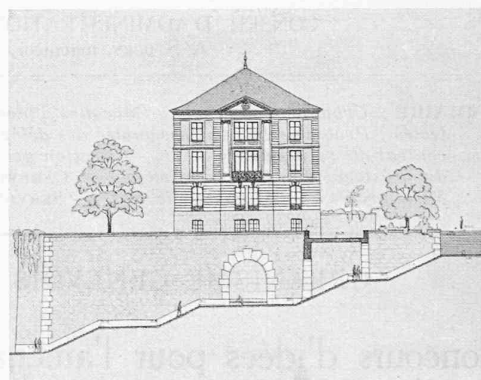
Aménagement immédiat. — Echelle 1 : 1500.



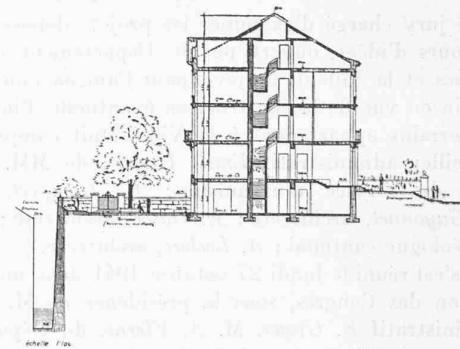
Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 700.



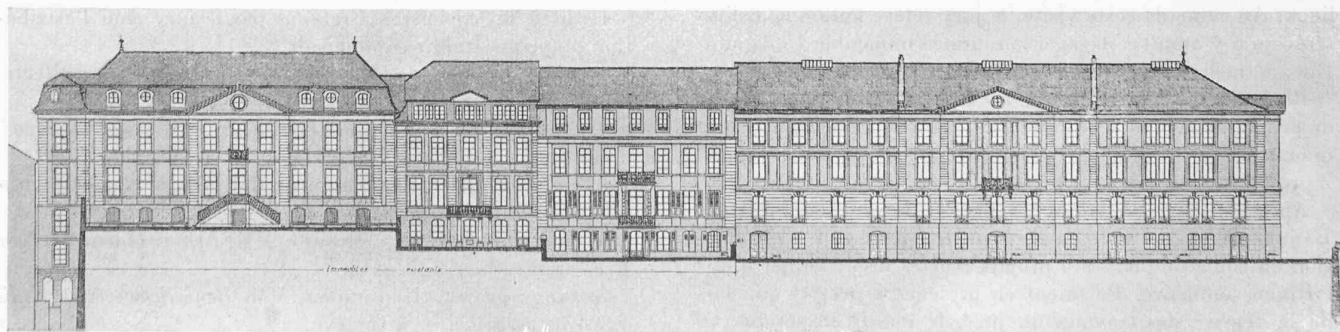
Aménagement général. — Echelle 1 : 1500.



Façade latérale avec coupe sur la rue de la Pélisserie. — Echelle 1 : 700.



Coupe transversale. — Echelle 1 : 700.



Façade Terrasse. — Echelle 1 : 700.

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE CALVIN, A GENÈVE

Premier rang : projet « Jadis », de M. E. Henssler, architecte, à Genève.

Jugement du jury :

L'implantation du bâtiment projeté est satisfaisante et le plan de situation marque une bonne intention de raccord avec le mitoyen sur rue Calvin.

Malheureusement, la solution proposée en élévation est critiquable.

La transformation de la rampe de la Pélisserie en un escalier dont la démolition est prévue en deuxième étape, n'est pas heureuse parce qu'onéreuse.

Le grand escalier de l'aménagement futur est bien compris et tient compte des nécessités pratiques.

Le plan de cet aménagement prévoit une bonne liaison entre les terrasses.

L'aménagement de la placette est heureux et dégage bien la tour de l'immeuble 15, Grand'Rue, mais l'éventrement de l'alignement de l'angle rues Calvin—Pélisserie rompt fâcheusement la continuité de la rue, sans apporter un élément intéressant dans la composition.

Architecture.

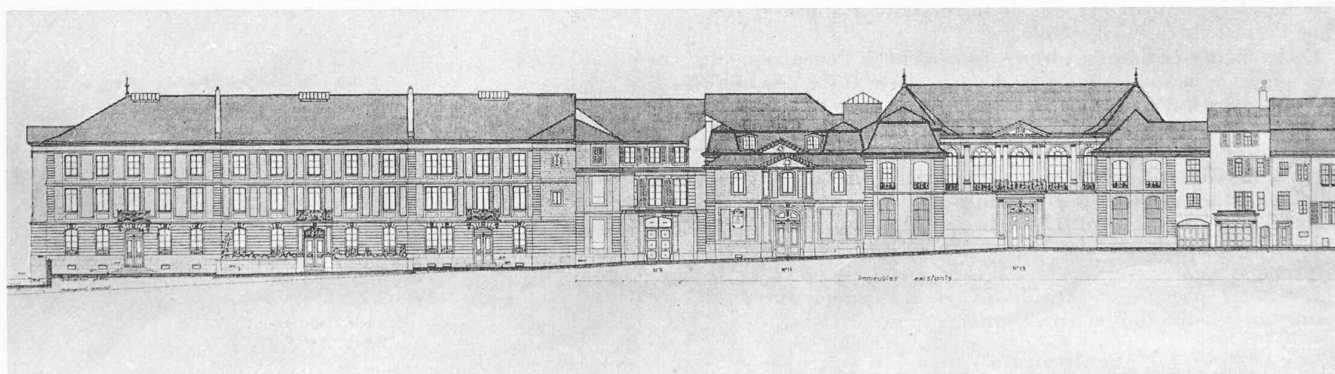
L'architecture du bâtiment projeté est d'une bonne tenue générale, mais l'absence de terrasses privées au nord donne une certaine sécheresse au rez-de-chaussée de l'immeuble et diminue sa valeur locative.

Les terrasses sur la rue Calvin permettent des niveaux intéressants, mais la composition adoptée apporte un élément étranger qu'il serait regrettable d'introduire dans la Vieille Ville.

Appartements bien ordonnés — plans clairs.



Perspective.



Façade sur la rue Calvin. — Echelle 1 : 700.

Conclusions.

Arrivé au terme de son rapport, le jury tient à dire sa surprise de constater que ce concours, cependant largement doté et pour lequel les concurrents bénéficiaient des nombreuses études préparatoires officielles ou privées que l'aménagement de la Haute Ville avait déjà suscitées, n'ait provoqué qu'un nombre relativement restreint d'envois.

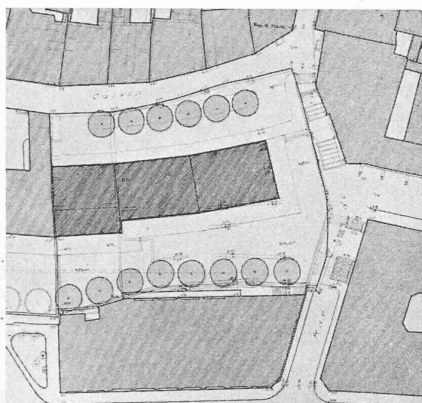
De plus, le jury a marqué une certaine déception des

résultats obtenus. Il a notamment relevé, non sans quelque regret, qu'aucun des projets n'a suffisamment exprimé cette atmosphère d'intimité qui est le propre de la Haute Ville et, singulièrement, de la rue Calvin. Il a également déploré que le défaut d'une suffisante harmonie entre l'architecture ou le parti d'aménagement proposés et le cadre de la Haute Ville ne lui ait pas permis de recommander pour l'exécution l'un des projets primés.

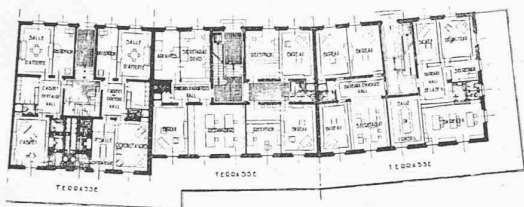
(Suite page 43.)

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE CALVIN, A GENÈVE

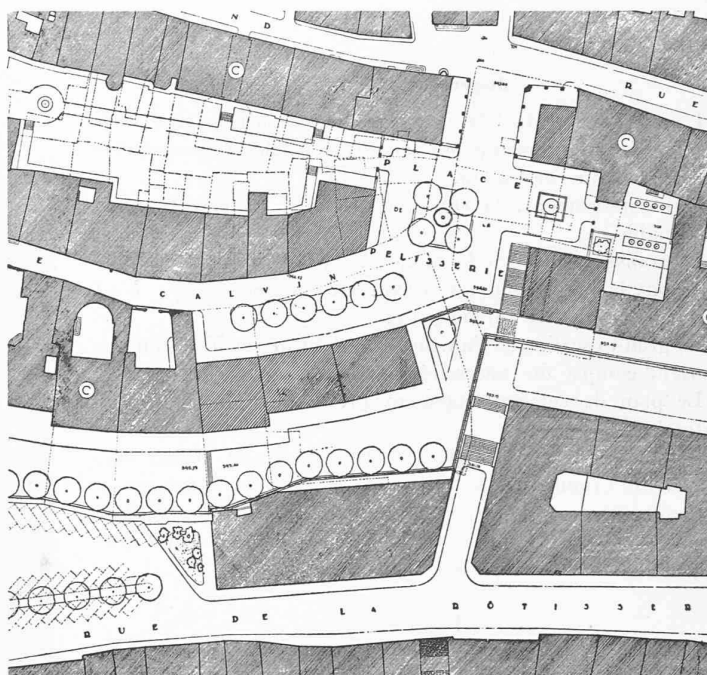
Deuxième rang : projet « La maison bourgeoise », de M. Jean Champod, architecte, à Genève.



Aménagement immédiat. — Echelle 1 : 1500.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 700.



Aménagement général. — Echelle 1 : 1500.

Jugement du jury :

L'implantation incurvée du bâtiment à construire est bonne.

Si, en plan, le nouveau bâtiment ne se lie pas avec l'immeuble mitoyen, l'auteur du projet a cherché en élévation une solution de raccord par la modification du corps de bâtiment voisin. Cette solution est ingénieuse, mais elle est d'une réalisation discutable.

L'aménagement du hors-ligne devant le nouvel immeuble crée un élargissement excessif de la rue Calvin qui n'est pas dans l'esprit de la Vieille Ville.

Cette même critique s'adresse également à l'éventrement de l'angle de la rue Calvin prévu en seconde étape ; la nouvelle place de la Pélisserie, qui en résulterait, serait de dimensions excessives.

L'aménagement de la placette dégagant la tour de l'immeuble 15, Grand'Rue, est en soi intéressant, mais le résultat obtenu est compromis par la dimension trop considérable donnée à la place de la Pélisserie.

L'ouverture de cette place sur la Grand'Rue est également disproportionnée.

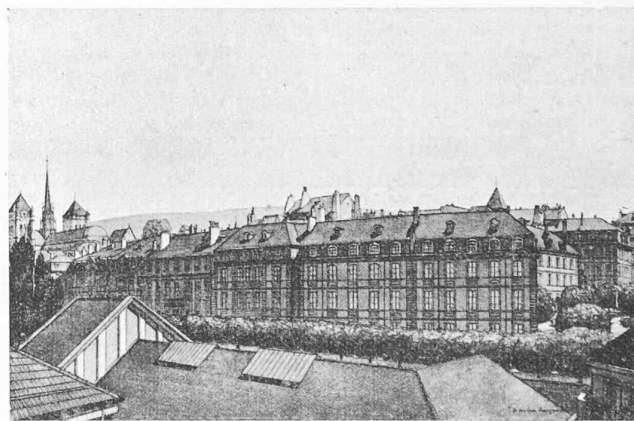
L'escalier prévu est satisfaisant et le système proposé assure une bonne liaison entre les terrasses.

Architecture.

Le projet présente une bonne architecture de façade qui est bien accordée avec les immeubles voisins.

La solution d'une terrasse commune avec un élément de fer forgé courant tout le long des immeubles anciens et nouveaux donne à l'ensemble un caractère d'uniformité regrettable.

Bonne division d'appartements, conforme au programme.



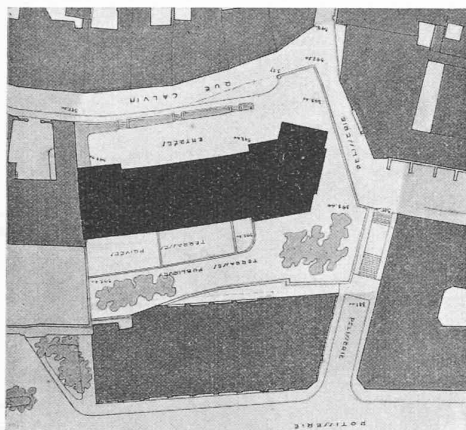
Perspective.



Façade sur la rue Calvin. — Echelle 1 : 700.

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE CALVIN, A GENÈVE

Troisième rang : projet « Rénovation », de MM. Ch. et R. Breitenbücher, architectes, à Genève.



Aménagement immédiat. — Echelle 1 : 1500.

Jugement du jury :

Dans la première étape, ce projet présente une bonne utilisation du terrain. Il a recherché une ordonnance qui réponde heureusement à l'aboutissement des rues débouchant sur la tête du bâtiment à construire.

En revanche, ce bâtiment se raccorde mal avec le mitoyen de la rue Calvin.

L'incurvation du bâtiment en plan donne une solution satisfaisante.

Dans la deuxième étape, le projet présente un bon aménagement des terrasses et une combinaison agréable des terrasses privées et des terrasses publiques.

Une bonne solution a été donnée au cul-de-sac de la rue Calvin inférieure.

L'escalier rejoignant la basse Ville à la Ville haute compte beaucoup de paliers, mais l'idée de le doubler d'une rampe couverte à l'abri des intempéries, et éclairée par des arcades sur son plus grand développement, comporte tous les éléments d'une solution intéressante.

La placette prévue est discrète et dégage la tour de l'immeuble 15, Grand'Rue.

Le maintien de l'alignement angle rues Calvin-Pélisserie est tout à fait indiqué dans la composition générale du plan et la transformation de l'immeuble sis à l'angle de la Grand'Rue et de la rue de la Pélisserie avec la création d'un passage à pétons couvert exprime une idée parfaitement réalisable.

En résumé, ce plan donne au problème de l'aménagement futur une solution heureuse avec des moyens simples et pratiques et reste bien dans l'esprit du quartier.

Architecture.

Le projet est moins satisfaisant du point de vue de l'architecture. L'observation faite pour le plan relativement au raccord avec l'immeuble mitoyen de la rue Calvin, vaut également pour l'architecture ; un élément de liaison eût été désirable.

La masse envisagée et la travée courante sont admissibles.

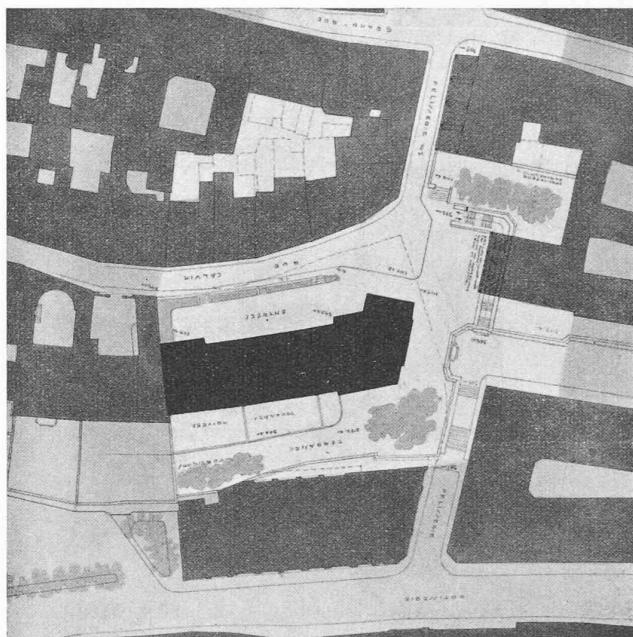
La recherche d'une dominante à l'extrémité ouest avec un étage en attique n'a pas reçu une solution architecturale satisfaisante.

L'élément de fronton sur la face latérale est fâcheux.

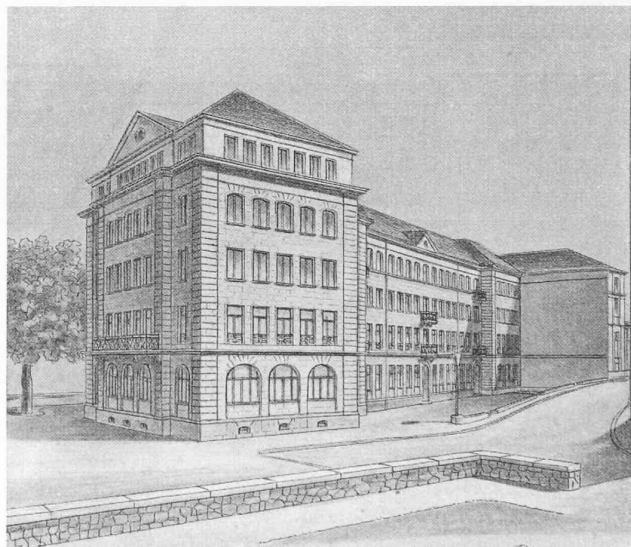
Les mouvements dans le toit sur les faces principales affectant la forme de frontons ne sont pas heureux dans la composition adoptée.

Les éléments d'arcs au rez-de-chaussée rappelant des arcades de magasins sont critiquables et sont étrangers à l'esprit de la rue.

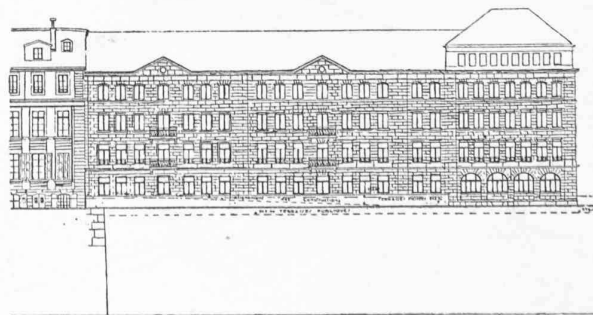
La division intérieure est conforme au programme mais ne marque pas une recherche très poussée. Dans les vestibules d'entrée, les départs des escaliers sont cachés et obscurs.



Aménagement général. — Echelle 1 : 1500.



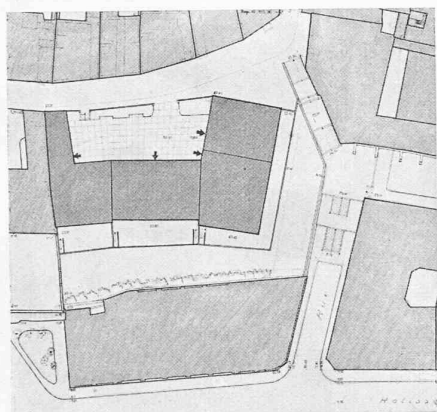
Perspective.



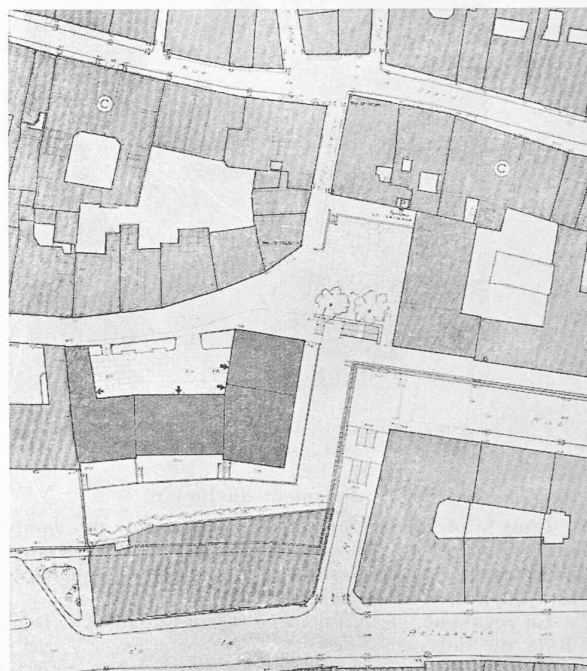
Façade nord. — Echelle 1 : 700.

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE CALVIN, A GENÈVE

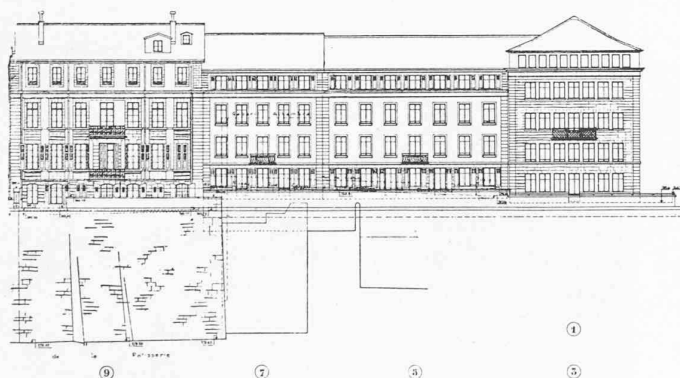
Quatrième rang : projet « Intra muros », de MM. Ernest Martin et Jean Erb, architectes à Genève.



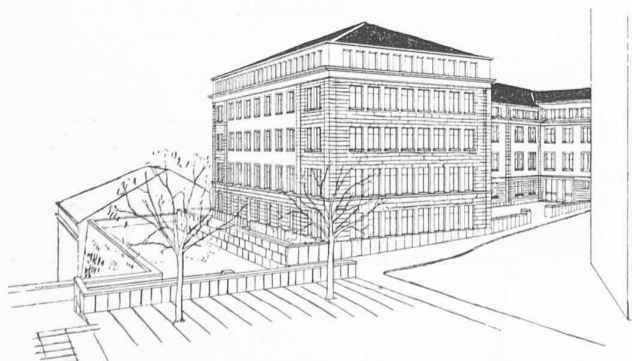
Aménagement immédiat. — Echelle 1 : 1500.



Aménagement général. — Echelle 1 : 1500.



Façade nord.



Perspective.

Jugement du jury :

L'utilisation des terrains en première étape est portée au maximum.

Le plan proposé prévoit une bonne liaison avec l'immeuble contigu.

L'idée d'une cour rappelant les cours voisines peut être retenue ainsi que la division du plan en quatre bâtiments.

L'ensemble de la composition du plan, assez libre, s'harmonise avec le reste du quartier.

On peut se demander si la transformation en première étape de la rampe de la Pélisserie en un escalier est très heureuse, ceci d'autant plus que cet escalier est supprimé dans la deuxième étape.

En deuxième étape, l'alignement existant sur le côté sud de la rue Calvin est heureusement maintenu.

L'ensemble de l'escalier et de la placette forme un tout par trop rigide, et le bâtiment qui ferme cette placette à l'ouest est de nature, s'il est d'une certaine hauteur (ce que l'auteur du projet n'indique pas), à cacher la tour de l'immeuble 15, Grand'Rue. La liaison des terrasses est bonne. L'escalier prévu manque d'ampleur.

Architecture.

Bon raccord en élévation avec l'immeuble mitoyen sur rue Calvin. Mais l'architecture est pauvre dans son ensemble et est marquée, sur la rue Calvin, par un défaut d'harmonie entre la façade principale et le bâtiment de tête, lequel est lourd.

La division des façades en immeubles distincts est intéressante, mais leur architecture s'accorde insuffisamment avec l'esprit des immeubles avoisinants.

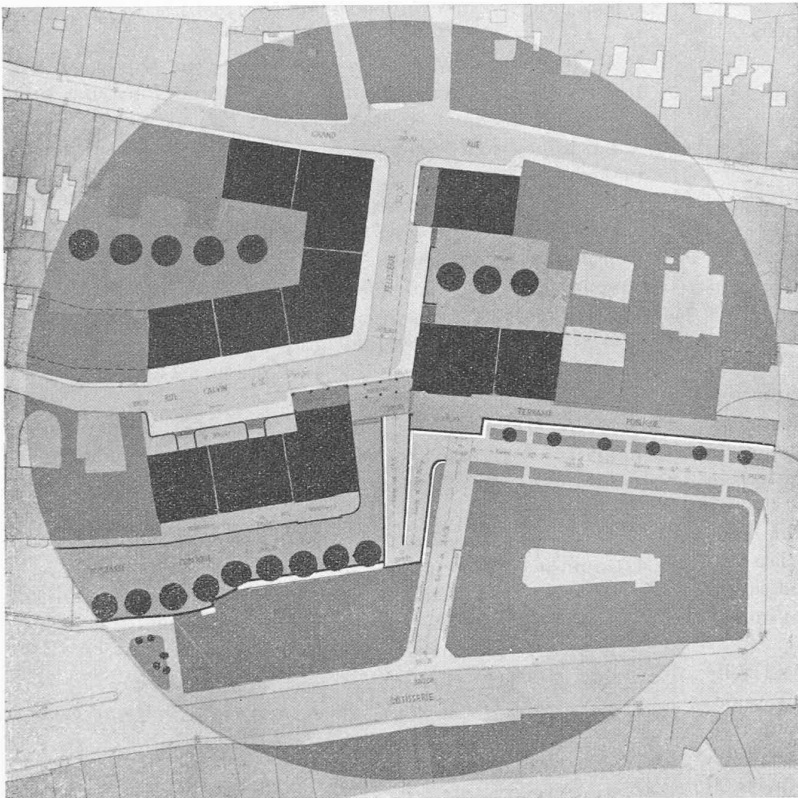
De plus, la façade sur rue Calvin est d'un caractère par trop différent de la façade sur terrasse, et les fenêtres sur rue éclairent les pièces sud d'une manière beaucoup moins favorable que celles ouvrant sur la face nord.

L'étage en attique sur le motif de tête est critiquable sous la forme qui lui est donnée.

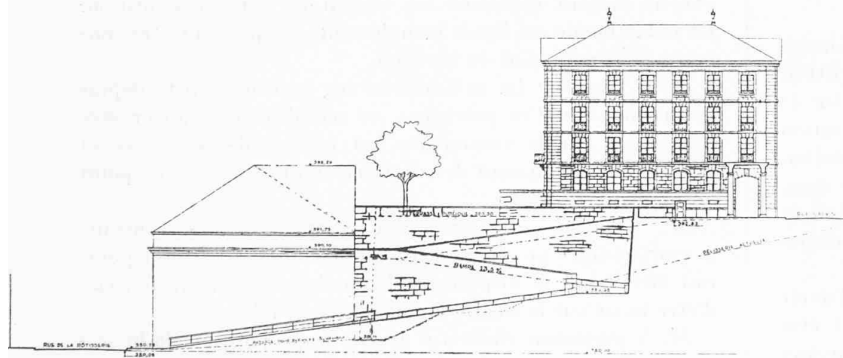
Bonne distribution intérieure donnant de belles pièces spacieuses.

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE CALVIN, A GENÈVE

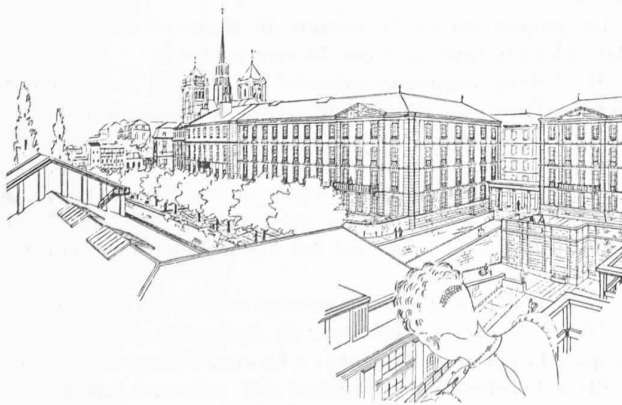
Cinquième rang : projet « La rampe », de MM. René Schwertz et Louis Vincent, architectes, à Genève.



Aménagement général. — Echelle 1 : 1500.



La rampe. — Echelle 1 : 700.



Perspective.

Jugement du jury :

La rampe considérée par l'auteur comme le pivot de sa composition est, en effet, très composée, mais elle entraîne une complication architecturale peu accordée avec le caractère du quartier. N'étant pas doublée d'un escalier direct, elle allonge regrettamment, pour les piétons, le parcours Rôtisserie—Grand'Rue.

Le portique est discutable et se raccorde mal, du point de vue architectural, au passage couvert.

L'immeuble construit manque de liaison avec le bâtiment contigu et son implantation est dépourvue de toute souplesse.

Le plan de deuxième étape comporte un redressement rectiligne des alignements à l'angle rues Calvin et Pélisserie, qui nuit au caractère de la rue sans améliorer la situation actuelle.

L'aménagement de la placette dégage la tour de l'immeuble 15, Grand'Rue.

Architecture.

L'observation pour le raccord en plan avec l'immeuble contigu vaut également pour l'élévation.

L'architecture est, dans son ensemble, monotone et banale. Le fronton qui repose sur les loggias est discutable et l'existence même de ces loggias n'est pas accordée au caractère de la Vieille Ville.

La distribution intérieure est conforme au programme mais est également traitée avec monotonie.

(Suite de la page 39.)

Certains de ces projets se sont signalés par des idées heureuses, telles que la solution d'une division des immeubles à reconstruire en quatre bâtiments avec retour du motif de tête permettant un rappel des cours de la rue Calvin (projet n° 5) ou la création d'un escalier doublé d'une rampe à l'abri des intempéries (projet n° 1) ; mais ces qualités se sont trouvées compromises par certaines faiblesses dans l'architecture des bâtiments à reconstruire.

D'autres projets, retenus en raison de leur architecture plus heureuse et mieux adaptée au site (projets nos 15 et 22), ont cherché à créer des espaces libres hors d'échelle avec le quartier et comportent la très sérieuse erreur d'éventrer le quadrilatère rue Calvin—Pélisserie—Grand'Rue. Le jury unanime est en effet convaincu que les alignements de ce quadrilatère doivent être maintenus en principe comme étant nécessaires à la conservation du caractère du quartier. Seul doit être envisagé le dénoyautage des cours, dont l'accès peut être assuré par un simple passage couvert, sans qu'il soit nécessaire de rompre l'agréable souplesse de l'alignement de la rue Calvin actuelle.

Pour conclure, le jury estime que le concours a fourni sans doute un certain nombre d'éléments utiles à la recherche d'une solution heureuse pour l'aménagement du quartier et la reconstruction des immeubles de la rue Calvin. Mais il est nécessaire que les pouvoirs publics en reprennent sérieusement l'étude dans le sens d'une meilleure adaptation au site, et cela tant du point de vue du plan que du caractère architectural des maisons nouvelles à édifier.

Genève, le 3 novembre 1941.